

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-52

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – MADAME JULIETTE PAILLARD

5. 5 - Délégation de Signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'Article **L.2122-19** du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Considérant que Madame **JULIETTE PAILLARD** est fonctionnaire titulaire de la commune,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, pour toute la durée du mandat, à Madame **JULIETTE PAILLARD**, fonctionnaire titulaire, pour les autorisations de travaux dans les cimetières.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devront être précédés de la mention « *pour le maire* ».

Article 3 : Le présent arrêt sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné

Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.

Notification faite le.....
[signature]

Fait à GRAVELINES, LE 13/12/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 DEC. 2022